

ACCORD DU(DES) RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) DES MINEURS OU DES MAJEURS EMPECHES

L'Hospitalité Notre Dame de Lourdes du Diocèse de Versailles organise le Pèlerinage des personnes malades à Lourdes du 7 au 12 avril 2024.

Vous êtes Tuteur de l'une des personnes malades que nous emmenons à ce Pèlerinage.

A ce titre, nous vous demandons de nous autoriser, durant ce pèlerinage, à agir pour toute urgence.

DOCUMENT à retourner **avant le 20 FEVRIER 2024** à :

**Secretariat medical Hospitalité – Mme Blanchard 3 avenue de l'île de Migneaux 78300 – Poissy
06.10.56.40.61**

TUTEUR/TUTRICE: Monsieur/Madame , Organisme de tutelle,

Adresse

Téléphone fixe Mobile.....

Mail.....@.....

Tuteur/tutrice de Monsieur/Madame

Résidant à

Reconnait être informé (e) de son voyage en pèlerinage à Lourdes du 7 au 12 avril 2024 organisé par l'Hospitalité Notre Dame de Lourdes du Diocèse de Versailles, en collaboration avec la Direction Diocésaine des Pèlerinages de Versailles et l'Agence de Voyages BIPEL - 27 Bis, boulevard Solferino - 35000 RENNES.

Donne mon accord pour ce Pèlerinage et en cas d'urgence, autorise l'Hospitalité à prendre toutes les dispositions nécessaires.

(Pour les enfants mineurs, signature obligatoire des deux parents).

Fait àSignature